

Image not found or type unknown



Date optimale de signature du PACS

Par **Littlemissgwuilby**, le **17/11/2018** à **14:58**

Bonjour,

Mon compagnon et moi souhaitons nous pacser. Nous avons fait la simulation sur impot.gouv.fr, nous économiserions 500€ (Différence de salaire qui nous amènerait à choisir le taux de prélèvement personnalisé pour 2019).

Cependant, avec ces histoires de prélèvement à la source, nous nous interrogeons : est il plus intéressant de se pacser avant fin 2018 ou d'attendre 2019?

Merci pour votre éclairage !

Cordialement

Charlotte